



# ATHLÉTISME CANADA

## CERTIFICAT DE MESURAGE D'UNE COURSE SUR ROUTE

### Information concernant la course

Nom du parcours Demi-marathon du Marathon de Rimouski  
Numéro du certificat QC-2017-015A-LJJL Distance 21.0975 km Date de la course Le 8 sept. 2024  
Ville Rimouski Province Québec  
Personne-ressource pour la course Sébastien Bolduc Courriel de la personne-ressource sebastien@sebastienbolduc.com

### Information concernant le parcours

Élévation du départ 36 m Élévation de l'arrivée 36 m  
Dénivelé (m/km) 0 Pourcentage de séparation 0%

### Information concernant le mesureur

Nom du mesureur Gilles Cormier, myriametgilles@globetrotter.net  
Date du mesurage Le 24 septembre 2017 Date d'expiration Le 31 décembre 2026

## Avis officiel

Selon l'examen des données fournies par le mesureur nommé ci-dessus, le parcours décrit ci-dessus et sur la carte jointe est certifié par la présente comme ayant un mesurage raisonnablement précis, conformément aux normes du **Road Running Technical Council**, reconnues par Athlétisme Canada. Si des modifications sont apportées au parcours, la certification devient caduque et le parcours doit être certifié de nouveau.

### Validation du parcours

Lorsqu'un **record national ouvert** est établi sur ce parcours, ou à la discrétion d'**Athlétisme Canada**, un nouveau mesurage de validation peut être exigé et effectué par un mesureur qualifié. Si le nouveau mesurage démontre que le parcours est trop court, alors le record en attente d'homologation sera rejeté, et la certification du parcours est annulée.

Certifié au niveau national par

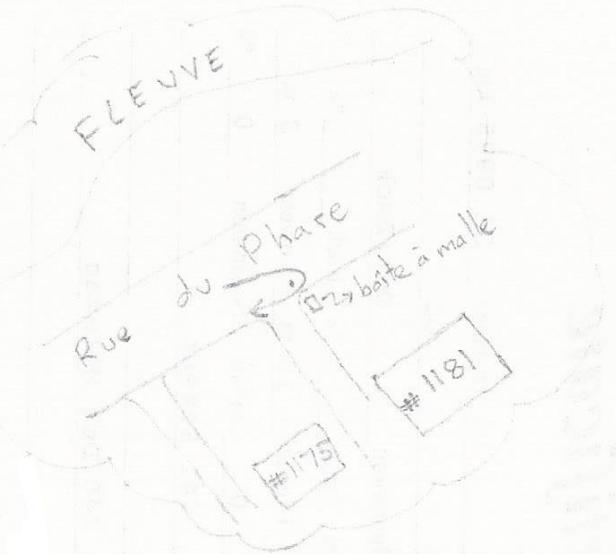
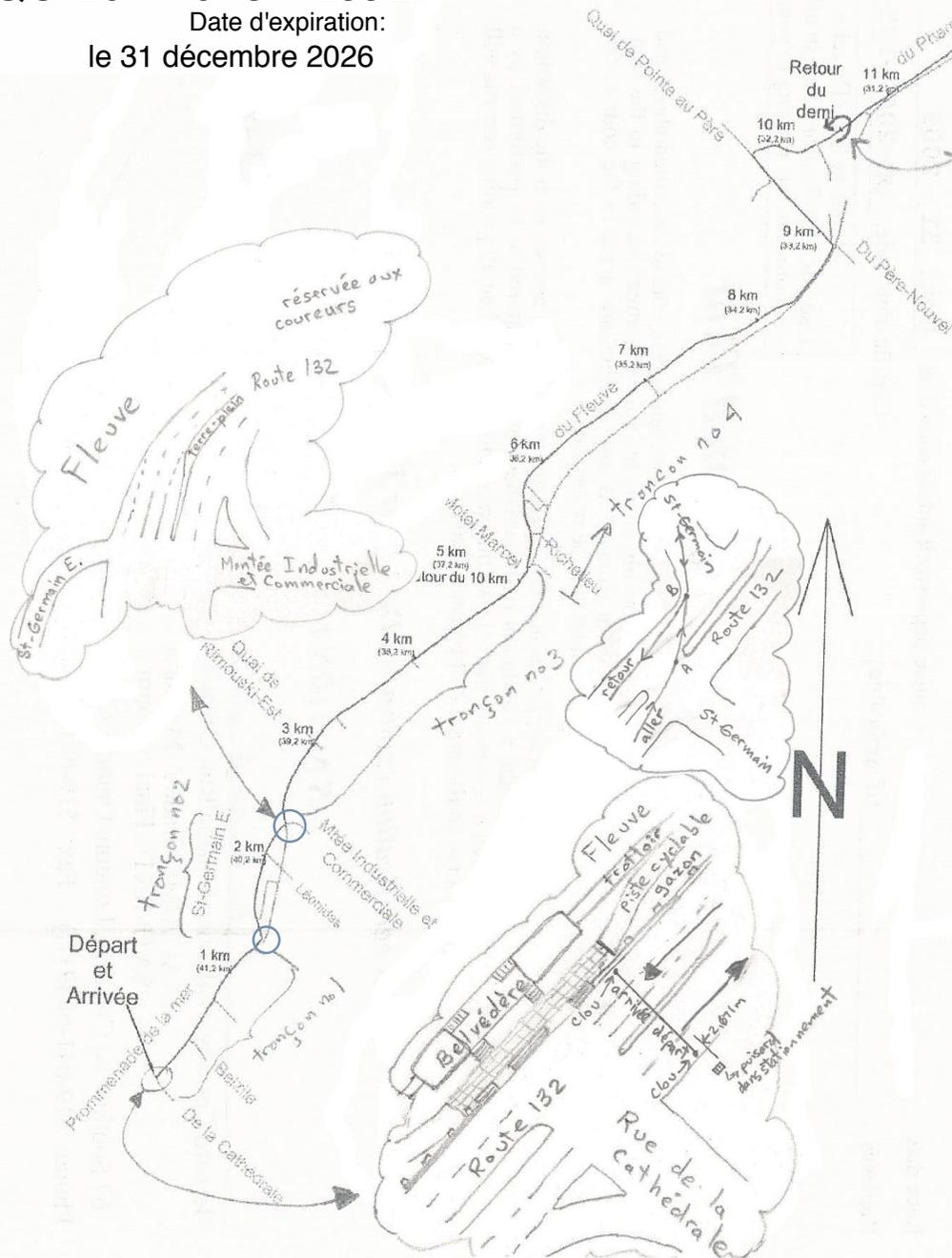
Signature du certificateur

Le 19 septembre 2024

Date

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce certificat, veuillez adresser vos questions à [coursemeasurement@athletics.ca](mailto:coursemeasurement@athletics.ca)





### Demi-marathon du Marathon de Rimouski

Parcours aller-retour de 21,1 km:

La ligne de départ et d'arrivée est la jonction entre le pavé uni et le revêtement en béton bitumineux de la piste cyclable de la Promenade de la mer du côté Est de l'intersection avec la rue de la Cathédrale.

Tronçon no 1 Sur piste cyclable pavée de la promenade de la mer. Aucune restriction. Parcours mesuré par la plus courte trajectoire possible entre le gazon au sud de la piste cyclable et 300 mm du garde-fou au nord du trottoir de béton.

Tronçon no 2 Sur rue St-Germain est entre la fin de la promenade de la mer et l'intersection de la montée Industrielle et Commerciale. Aucune restriction. Parcours mesuré par la plus courte trajectoire possible en demeurant à au moins 300 mm des bordures des 2 côtés de la rue.

Tronçon no 3 Sur route 132 entre la montée Industrielle et Commerciale et le Motel Marcel (98 boul. Ste-Anne à Pointe-au-Père) La voie de droite de la chaussée nord du boulevard à 4 voies doit être réservée aux coureurs et délimitées par des cônes de signalisation tel qu'indiqué au croquis Le parcours est mesuré par la trajectoire la plus courte possible entre la ligne de centre de la chaussée nord et 300 mm de la bordure de béton du côté nord de la route.

Tronçon no 4 À partir du Motel Marcel vers l'Est sur la rue du Fleuve, la piste cyclable pavée longeant la route 132, l'avenue du Père-Nouvel, la rue du Phare jusqu'au point de retour marqué par un cône placé sur le clou à maçonnerie à 20 cm du bord du pavage devant la boîte à maille devant le 1181 rue du Phare à Pointe-au-Père. Aucune restriction, le parcours est mesuré par la trajectoire la plus courte possible entre les bords de pavage des 2 côtés de la rue ou à 300 mm de la bordure ou du trottoir lorsqu'il y en a un.

Chaque km ainsi que le point de retour du demi-marathon sont marqués par un clou à maçonnerie planté dans l'asphalte.

Mesuré par Gilles Cormier le 2017-09-24

